

LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

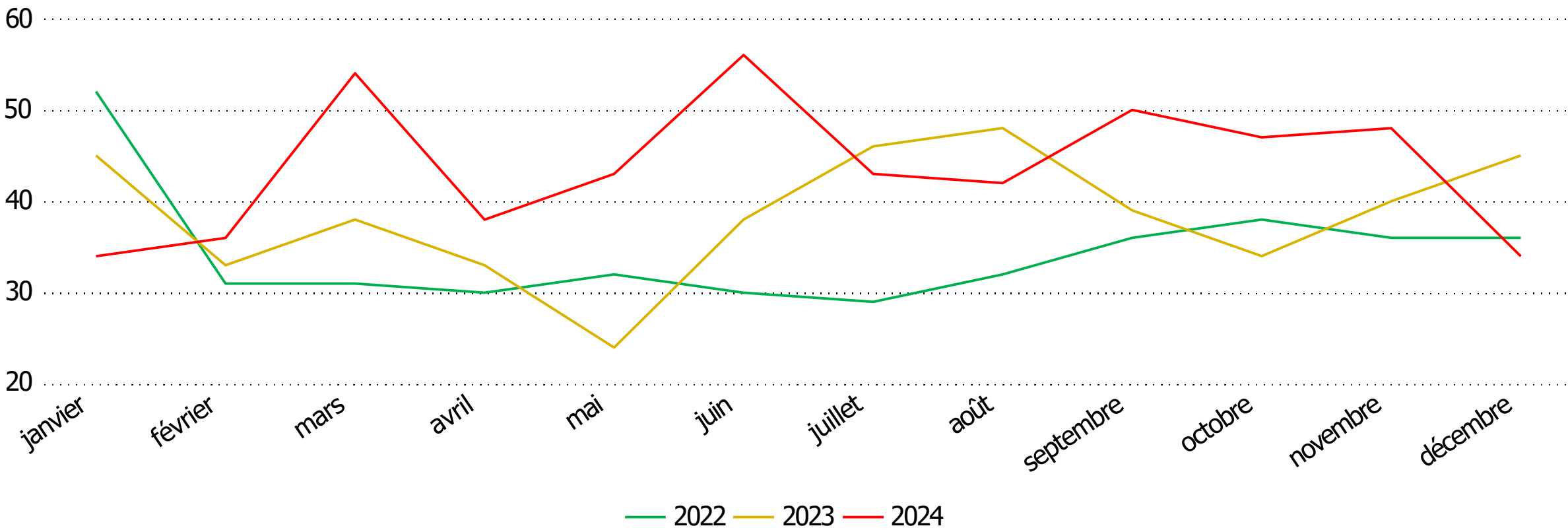
DÉPARTEMENT : MARTINIQUE

Date d'arrêt : fin décembre 2024

Dépôts de dossiers de surendettement

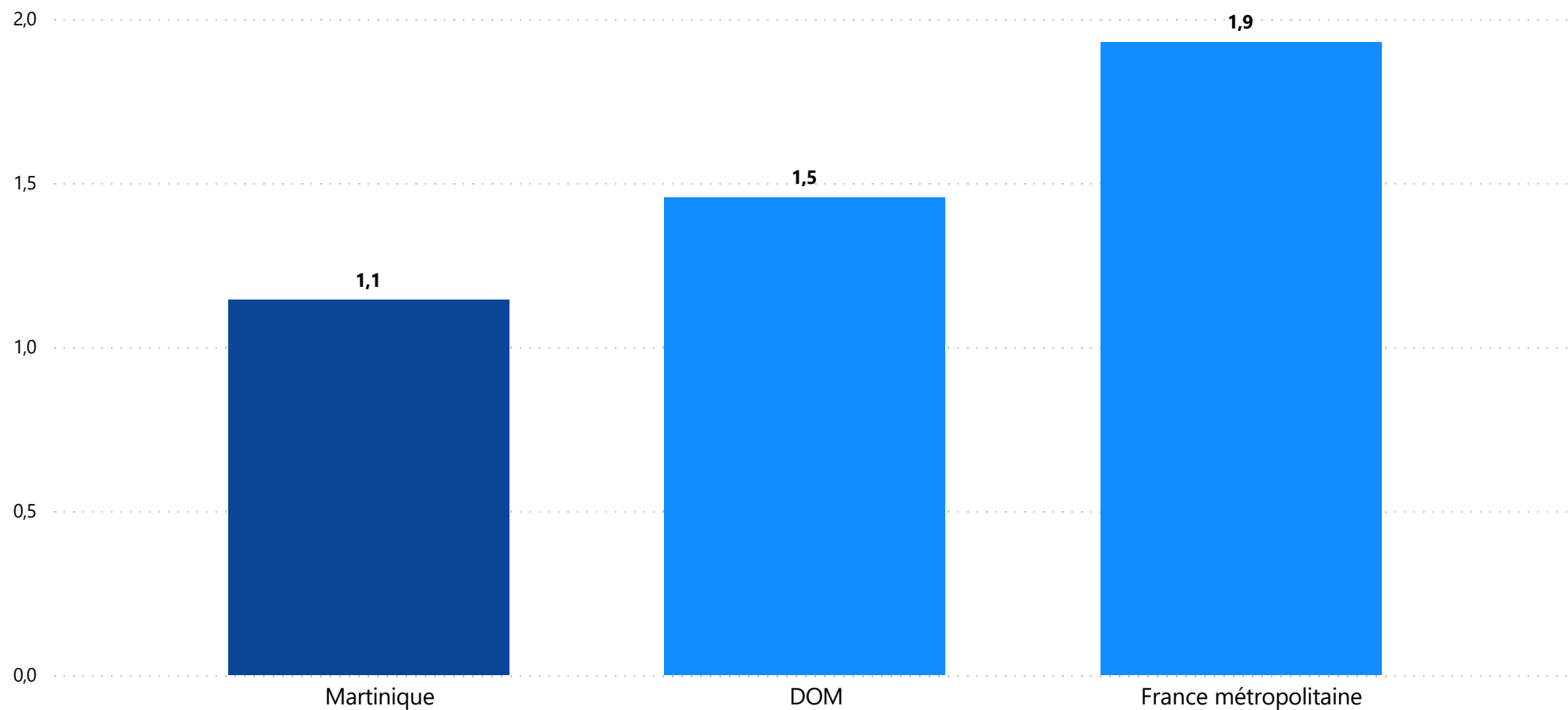
Indicateur	Niveau		Évolution annuelle par rapport à	
	déc. 2024	janv. à déc. 2024	déc. 2023	janv. à déc 2023
Nombre de dossiers déposés	34	525	-24,4 %	13,4 %

Nombre de dépôts mensuels de dossiers de surendettement (Martinique)



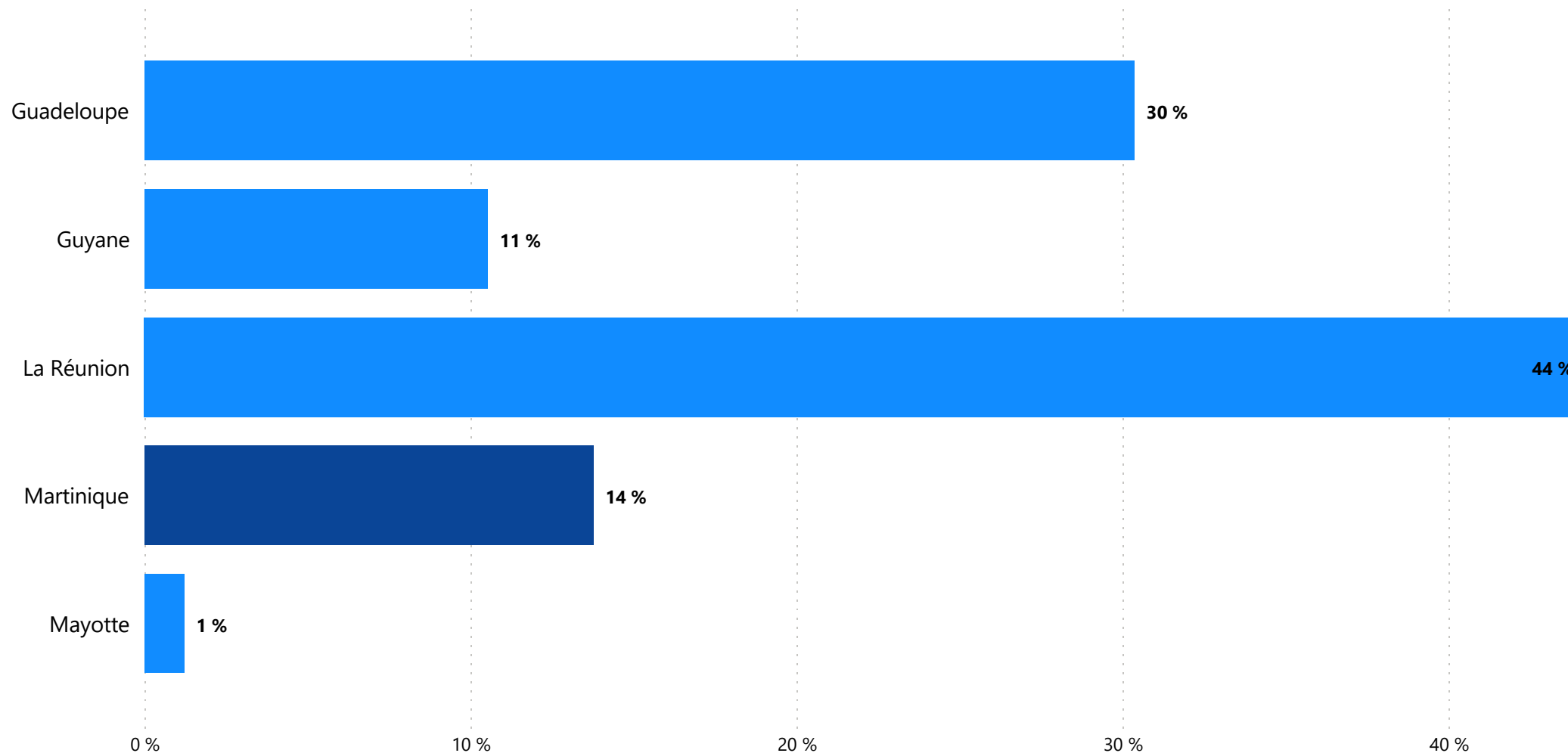
Dépôts de dossiers de surendettement

Nombre de dépôts pour 10 000 habitants (déc. 2024)



Dépôts de dossiers de surendettement

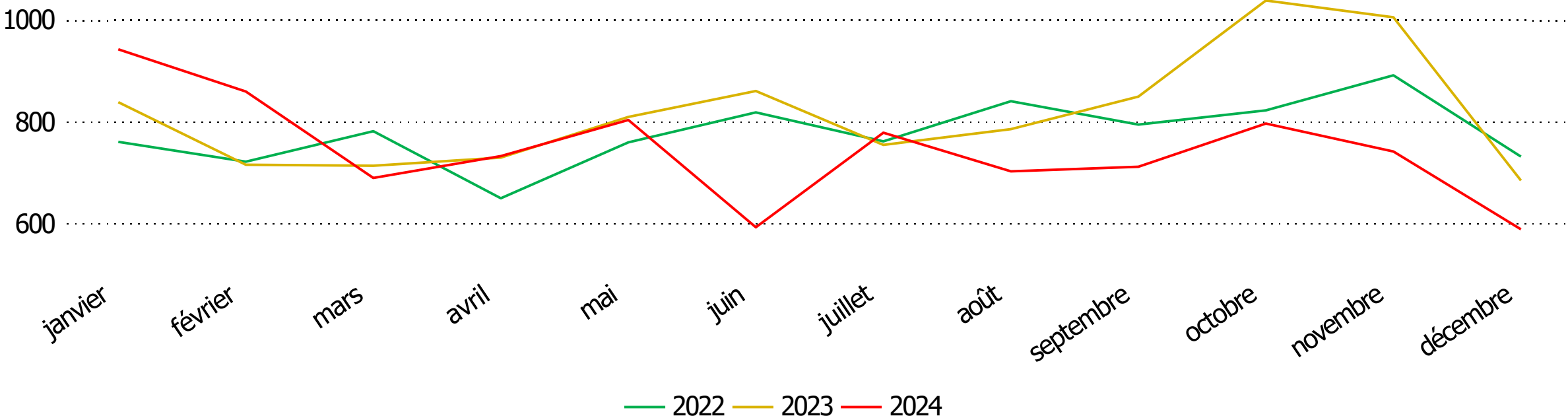
Répartition des dépôts de dossiers de surendettement par département en DOM (déc. 2024)



Flux d'inscriptions de personnes au FCC

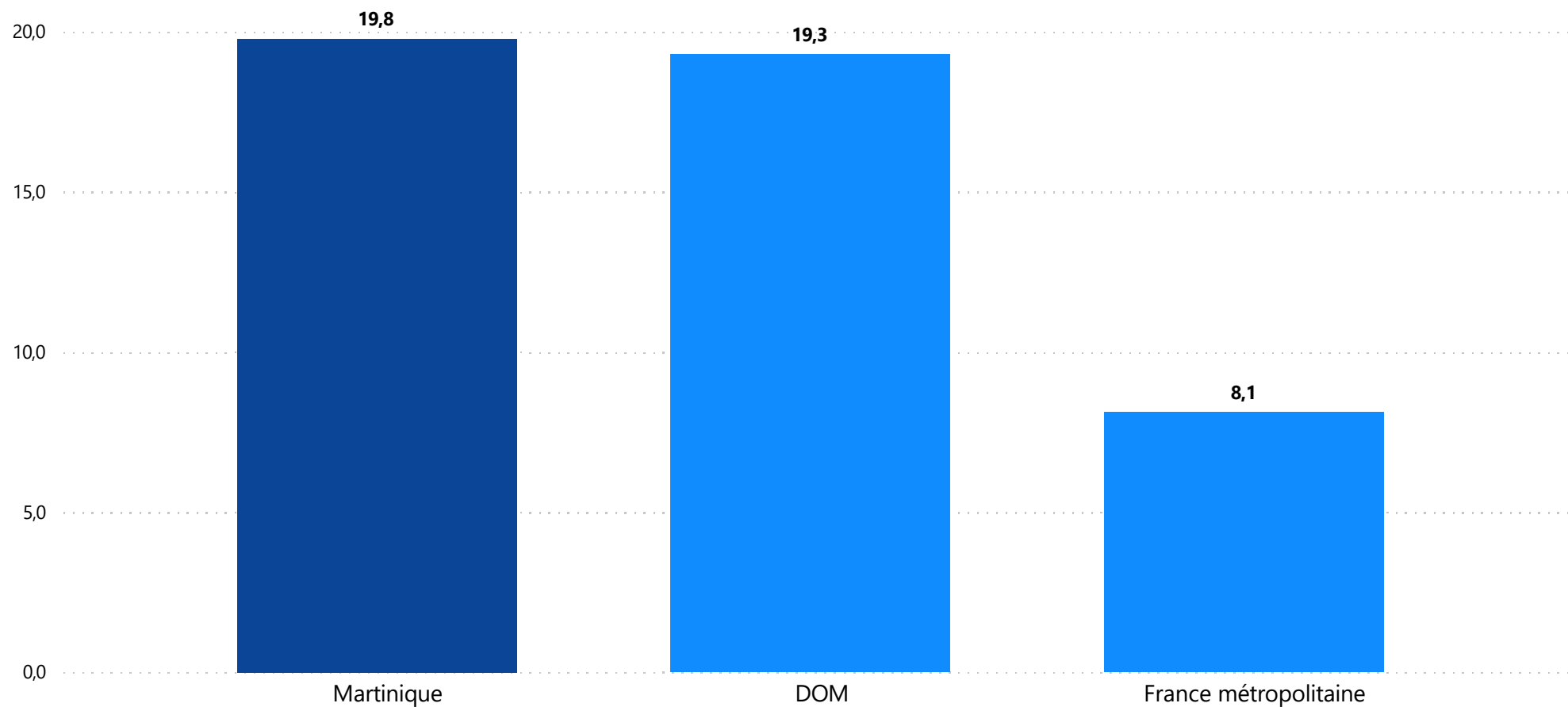
Indicateur	Niveau		Évolution annuelle par rapport à	
	déc. 2024	janv. à déc. 2024	déc. 2023	janv. à déc 2023
Inscription des personnes au FCC	588	8 933	-14,0 %	-8,7 %
pour raison d'incidents sur chèque	517	8 041	-15,4 %	-7,0 %
pour raison de retraits de carte bancaire	72	926	-5,3 %	-21,9 %

Nombre mensuel d'inscriptions de personnes au FCC (Martinique)



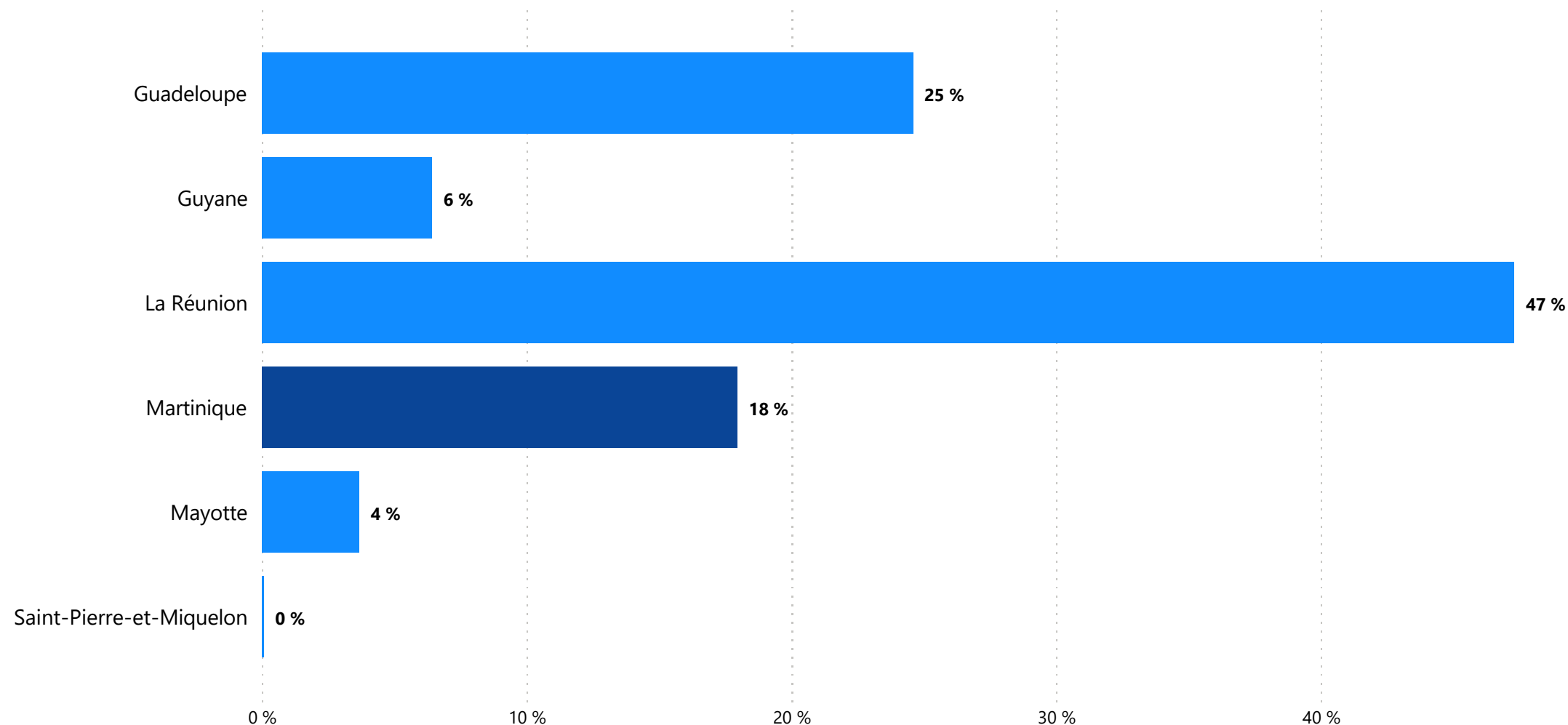
Flux d'inscriptions de personnes au FCC

Nombre de personnes inscrites au FCC pour 10 000 habitants (déc. 2024)



Flux d'inscriptions de personnes au FCC

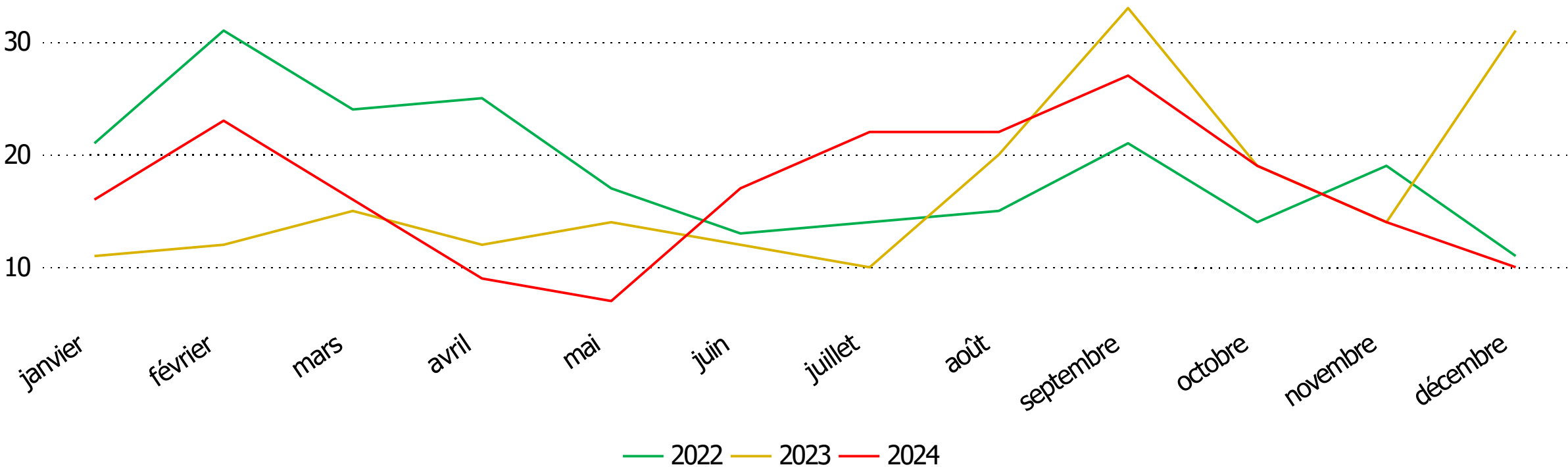
Répartition des personnes inscrites au FCC par département en DOM (déc. 2024)



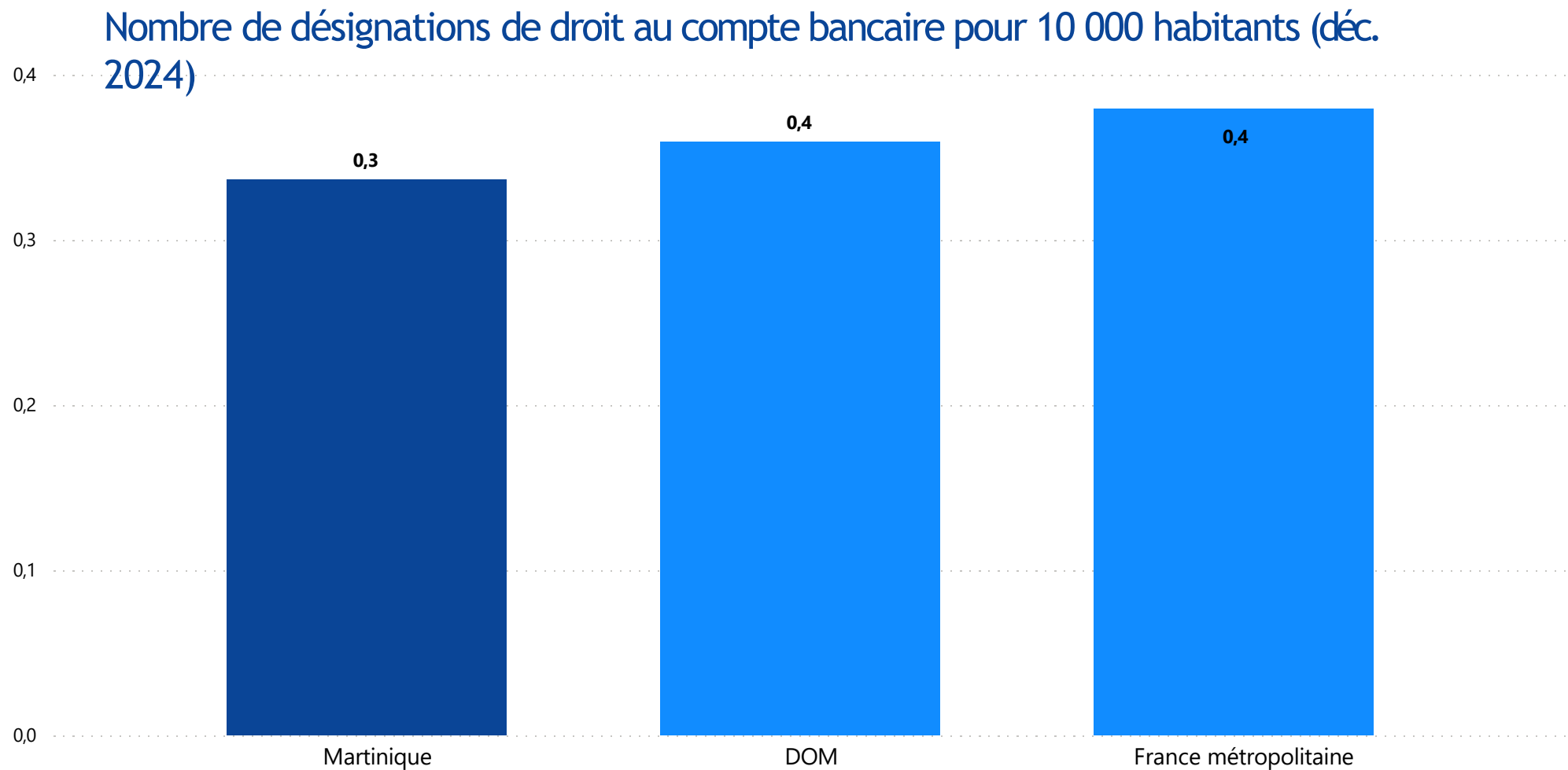
Désignations de droit au compte bancaire

Indicateur	Niveau		Évolution annuelle par rapport à	
	déc. 2024	janv. à déc. 2024	déc. 2023	janv. à déc. 2023
Nombre de désignations de banque pour l'ouverture d'un compte	10	202	-67,7 %	-0,5 %

Nombre mensuel de désignations (Martinique)

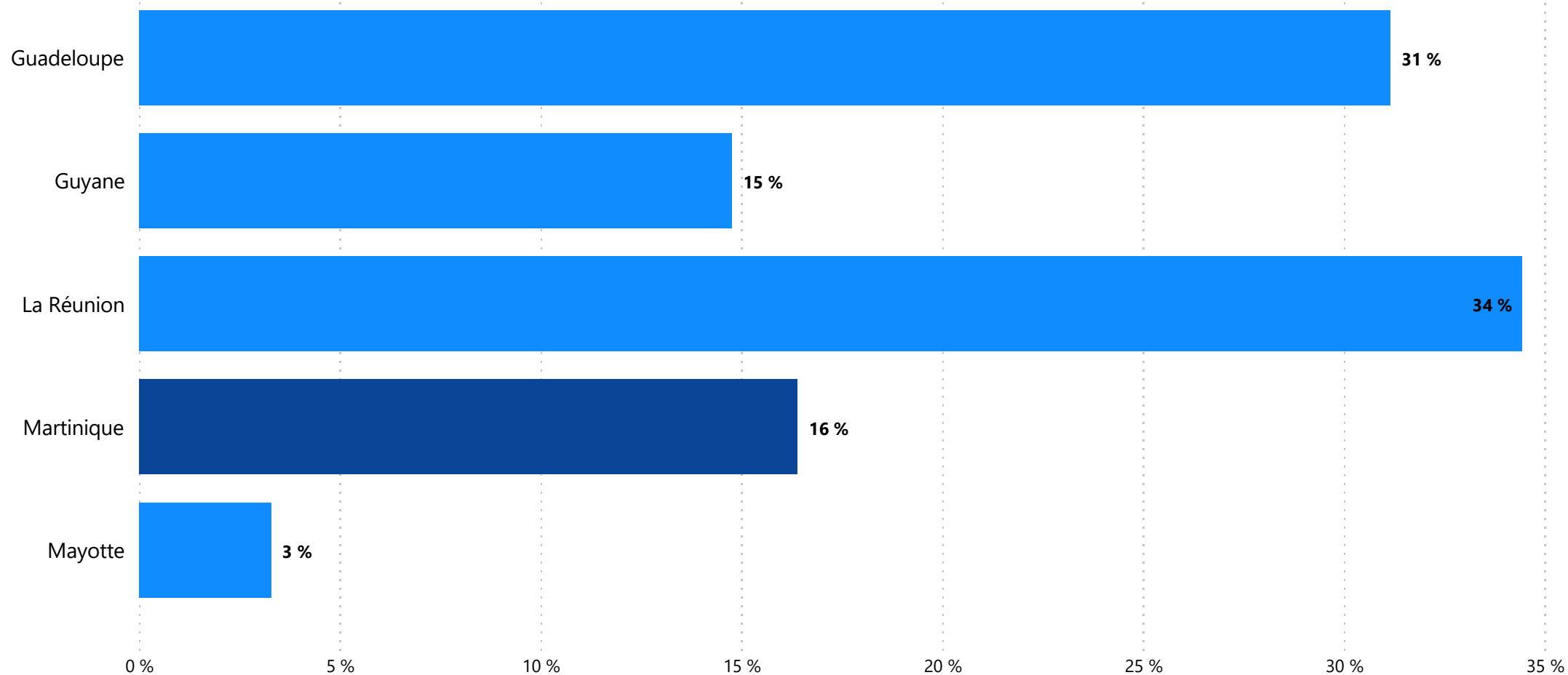


Désignations de droit au compte bancaire



Désignations de droit au compte bancaire

Répartition des désignations de droit au compte bancaire par département en DOM (déc. 2024)



Précisions méthodologiques

- **Les dépôts de dossier de surendettement** sont dénombrés sur la base des commissions départementales en charge de les examiner.
- **Les droits au compte** (accordés aux personnes physiques et morales), qui correspondent aux désignations d'établissements bancaires par la Banque de France, sont établis sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM.des banques désignées
- **Les inscriptions au fichier central des chèques (FCC)** sont établies sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOMdu domicile des personnes (physiques et morales) inscrites. Les retraits carte bancaire recensent les incidents déclarés par les banques adhérentes au GIE Carte Bancaire.
- **Les ratios calculés pour 10 000 habitants** sont établis sur la base des données de recensement de la population âgée de 15 ans et plus- estimation INSEE au 01/01/2024.